



oui



pour une
KANAKY-NOUVELLE CALÉDONIE
SOUVERAINE

1. AVANT PROPOS

L'Accord de Nouméa, à travers son processus de décolonisation, conduit notre pays vers sa pleine souveraineté, depuis sa ratification en 1998 par 72% des Calédoniens. La grande majorité des compétences, qui font d'un pays un Etat, a été transférée durant ces vingt dernières années.

La pleine souveraineté est un processus préparé par les deux accords politiques de Matignon-Oudinot et Nouméa.

CE PROCESSUS EST IRREVERSIBLE. La question posée aux Citoyens Calédoniens le 4 novembre 2018 nous sera à nouveau posée le 4 octobre 2020 :
« Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ».

Voter OUI le 04 octobre, c'est décider de :

- Transférer les compétences régaliennes de la France à la Nouvelle-Calédonie.
- Faire accéder la Nouvelle-Calédonie à un statut international de pleine responsabilité.
- Transformer la citoyenneté en Nationalité.

Le pays entrera alors dans la période d'installation du nouvel Etat. Cette étape est obligatoire pour être totalement indépendant. Le FLNKS a jalonné cette transition dans le temps pour que Kanaky-Nouvelle Calédonie accède au statut international dans la sérénité et la responsabilité.

Depuis la naissance de la revendication d'indépendance, les nationalistes ont œuvré pour placer la légitimité du peuple premier au cœur des évolutions institutionnelles. Une fois son droit inné et actif à l'indépendance reconnu, le peuple Kanak a fait le choix d'ouvrir ce droit aux autres communautés qui construisent avec lui ce pays, qui devient, par ce geste, le leur.

Pour ce deuxième référendum, l'objectif du FLNKS est de mobiliser avec force ses troupes.

Seuls, les indépendantistes sont en mesure d'expliquer ce qu'ils prévoient pour la nation souveraine et c'est en ce sens que les discussions avec l'Etat Français sont enclenchées depuis le dernier comité des signataires de décembre 2019.

La gestion de la crise sanitaire de la COVID-19 a fait transparaître une juxtaposition des compétences entre le pays d'aujourd'hui et l'Etat Français. L'intervention rapide et sans équivoque des coutumiers et responsables indépendantistes pour protéger les frontières de notre pays a démontré la sincérité de nos convictions pour penser et agir par nous-mêmes.

Le présent livret vient compléter le projet du FLNKS qui a été présenté aux citoyens en 2018. Il apporte des réponses aux préoccupations des calédoniens sur l'avenir du pays. Il précise la période d'installation de l'état de Kanaky-Nouvelle Calédonie et les nouveaux liens que nous tisserons avec la France, la région Pacifique et le reste du monde.

Le 04 novembre 2018 : c'est 60.199 citoyens, soit 43,33%, qui se sont exprimés en faveur du OUI à Kanaky-Nouvelle Calédonie. C'est 25 communes sur 33.

2. EN QUOI LE PROJET DU FLNKS REPOND-IL AUX INTERROGATIONS DES CALEDONIENS ?

Le projet politique du FLNKS présenté aux Calédoniens en 2018 est inspiré du projet de constitution de 1987.

Les bonnes raisons de voter OUI :

Vivre ensemble, pour être à sa place dans un pays harmonieux

Le projet pour une Kanaky-Nouvelle Calédonie souveraine de 2018 indique que « Kanaky-Nouvelle Calédonie sera ainsi, une République fondée sur les valeurs suivantes : La pluri culturalité, La Démocratie, La Laïcité, La solidarité, L'attachement à la terre, le respect de l'environnement ».

Ces fondements inspirés des valeurs de la coutume Kanak à vocation universelle impliquent directement le vivre ensemble et garantissent la place de chaque communauté.

Donc **OUI** les communautés vont continuer à vivre ensemble et formeront une identité commune dans le nouvel Etat. Chaque communauté aura sa place au sein de la future chambre des représentants, émanation d'un sénat coutumier renforcé dans ses compétences.

Le projet du FLNKS n'est pas un projet de rejet de l'autre mais bien d'acceptation de nos différences dans la diversité et personne ne sera forcée à quitter le pays.

OUI, nous avons tous dans nos familles, parmi nos amis, des membres d'origines différentes, nous vivons le métissage biologique et culturel et cela ne changera pas après l'indépendance.

OUI, ceux qui auront voté le Non à l'accèsion du pays à la pleine souveraineté auront leur place dans le nouvel Etat et seront nationaux quel que soit leur appartenance ethnique, culturelle, religieuse ...

Actuellement notre « vivre ensemble » est mis à mal par les inégalités sociales qui se creusent car les communautés touchées sont en premier lieu d'origine Kanak, océanienne et caldoche, créant un malaise profond dans la société, c'est bien en étant dans la France que nous vivons cela.

OUI, les nationaux du futur Etat auront les mêmes droits et les mêmes devoirs quel que soit leur appartenance politique, ethnique, culturel et religieuse.

OUI, les non citoyens « actuels » qui le désireront pourront demander à devenir des nationaux.

OUI, le régime des terres sera maintenu et garanti par le nouvel Etat : propriété privée, domaine public et privé des collectivités (ou du Futur Etat) et terres coutumières.

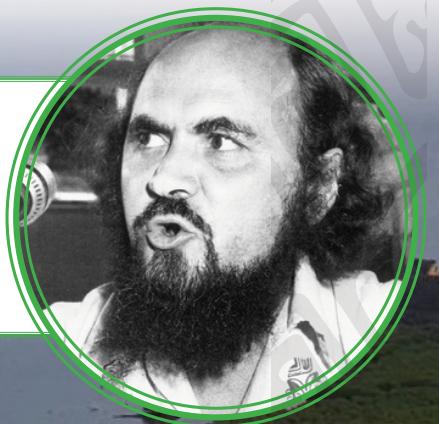
OUI, les propriétaires à titre privé garderont leurs terres sauf s'ils décident eux même de les vendre.

OUI, la réforme foncière continuera dans un cadre légal garantissant le patrimoine de chacun.

Donc, **OUI**, le Futur Etat garantira la place de chaque communauté. Le peuple kanak a subi le traumatisme de la colonisation aux côtés des victimes de l'histoire. Notre émancipation sera collective.

Citation de Pierre Declercq en 1979 :

« Le terme kanak ne désigne pas une ethnie ni une race. L'objectif d'une société kanak signifie la construction d'un peuple multiracial solidaire et fraternel. Ce qui ne veut pas dire que la future société sera entièrement mélanésienne. Le droit à la différence sera respecté mais nous ferons en sorte que cela n'entraîne pas de rapport de domination d'une ethnie sur l'autre ».



Une population en bonne santé pour un pays heureux

Le fonctionnement et le financement de la politique sanitaire et sociale prônée par le projet du FLNKS est largement bâti autour du principe de solidarité, qui est l'un des fondements du nouvel État de Kanaky-Nouvelle Calédonie.

Donc **OUI**, le futur État garantira notre niveau de protection sanitaire et sociale... il s'améliorera même par la mise en œuvre du plan Do Kamo, qui développe un système de santé plus durable et viable financièrement.

OUI, les dispositifs d'assurances et d'aides sociales actuels seront maintenus (maladie-maternité, allocations familiales, chômage, retraite, accidents du travail). Nous revendiquons un État de droit et par conséquent tous les citoyens du futur État auront les mêmes droits.

OUI, les frais hospitaliers augmenteront toujours, du fait du coût des équipements, de la technologie, du vieillissement de la population, des maladies chroniques... et cela quel que soit l'avenir du pays. L'évolution des dépenses de santé dépend en premier lieu de l'état de santé de la population. La maîtrise des dépenses de santé et le changement des comportements à risques pourraient atténuer l'augmentation de ces dépenses.



OUI, actuellement nous pouvons recruter du personnel soignant étranger, toutefois freiné car les diplômes étrangers sont soumis à une reconnaissance par une agence régionale de santé française. Dans le futur Etat, ce sera une compétence de la Kanaky-Nouvelle Calédonie.

OUI, nos malades pourront continuer de se faire soigner en Australie ou dans la région, simplement sur une base conventionnelle, comme c'est le cas actuellement.

OUI, comme ce qui est actuellement pratiqué depuis 1958, les honoraires du personnel soignant, les hospitalisations et les médicaments seront financés par les cotisations sociales et l'impôt des calédoniens.

OUI, les pensions de retraites complémentaires continueront d'être versées sur le territoire car ce sont les calédoniens eux-mêmes qui y cotisent. Il n'y a pas de raison qu'elles ne le soient pas car ces conventions seront maintenues avec ces caisses.

Tous les systèmes de retraites du monde préconisent l'allongement de la durée du travail, afin de garantir le même niveau de prestation de retraite. Une des solutions serait d'encourager la natalité avec un accompagnement éducatif et social, notamment parental à la hauteur de cet enjeu humain. Par ailleurs, le niveau de richesse de notre pays est tel que nous possédons encore des leviers fiscaux pour répondre aux besoins de financement de nos retraites.

Une économie moderne pour un pays solide

Les indépendantistes ont constamment promu et mis en œuvre, des politiques de justice économique et de justice sociale. Le meilleur modèle économique sera celui qui valorisera nos richesses tant naturelles que humaines. Pour nous, la réforme du modèle économique et sociétal devient une urgence, c'est en ce sens qu'il faut appliquer :

- Des réformes fiscales qui empêchent la fuite des capitaux et qui permettent une meilleure redistribution des richesses, où chacun contribuera en fonction de ses moyens ;
- Une politique économique et monétaire, qui dynamise nos échanges commerciaux et indirectement crée de l'emploi dans d'autres secteurs que la mine et fait baisser le coût de la vie dans le pays.

Alors **OUI**, il nous faut promouvoir le patriotisme économique en encourageant la production et la consommation locale, les échanges commerciaux avec nos pays voisins comme la crise sanitaire est en train de nous l'imposer.

OUI, l'accession à l'indépendance assoira une stabilité institutionnelle qui permettra aux entreprises de se développer dans un climat économique serein et sincère.

OUI, il nous faut encadrer les différents monopoles et supprimer les niches fiscales inefficaces socialement et économiquement, qui creusent des inégalités et qui sont un manque à gagner pour le pays

La crise de la COVID-19 a fait traverser le monde dans une situation inédite. Tous les pays de la terre ont dû faire des arbitrages financiers innovants pour faire face, notamment au confinement des populations, notre pays a dû aussi passer par là.

La France a dû s'endetter également et a pu emprunter et l'Agence Française de Développement a mis à disposition de notre pays : 28 milliards qui seront à rembourser avec ses intérêts (+6 milliards) par nous et nos enfants !

Cet emprunt est la démonstration que même en étant Français, notre pays n'a jamais été à l'abri d'une crise économique.

OUI, l'Etat souverain de Kanaky-Nouvelle Calédonie négociera ses interdépendances afin d'obtenir des fonds internationaux à des taux intéressants pour continuer le développement de notre pays.

Donc **OUI**, nous serons autonomes financièrement car aujourd'hui nos collectivités sont essentiellement financées par les impôts et taxes que payent les calédoniens.

De l'emploi et des formations pour tous, pour un pays vivant

L'emploi, la formation et le développement des compétences sont étroitement liés. L'objectif de la formation est de fournir la ressource humaine et les compétences valorisables professionnellement afin de s'adapter aux évolutions de l'emploi.

Notre pays est riche en valeur humaine mais les inégalités sont criantes notamment en termes d'emploi. Les fortes disparités géographiques se superposent aux inégalités ethniques plus marquées chez les kanaks. L'évolution des inégalités est donc principalement liée à l'insertion des calédoniens sur le marché du travail.

C'est dans ce contexte que le FLNKS a toujours revendiqué le rééquilibrage et l'emploi local comme étant les leviers incontournables pour réussir l'insertion des calédoniens dans le monde professionnel.

Donc **OUI**, le futur Etat confirmera la protection et la promotion de l'emploi de ses nationaux.

OUI, l'évolution des compétences professionnelles des citoyens passera nécessairement par l'optimisation de la formation professionnelle et des diplômes.

Et **OUI**, les formations existantes seront maintenues. Notre capacité à développer des coopérations internationales permet d'avoir un panel de choix en matière de formation (ex : Cuba pour former des médecins). Des coopérations pourront également être développées pour des compétences spécifiques notamment dans le domaine de la mine ou maritime ou encore dans les métiers de l'ingénierie informatique.

Pour une petite nation comme la nôtre, le capital humain est ce qu'il y a de plus précieux.



Une école à notre image pour un pays homogène

L'enseignement et la formation sont des enjeux majeurs de la décolonisation et du développement de Kanaky-Nouvelle Calédonie. Fondamental pour le devenir du futur pays, l'enseignement est aussi un droit pour chaque enfant de la nation. Le système éducatif a été réévalué et il faut aller plus loin.

L'école est un levier essentiel de l'épanouissement humain. Le système français élitiste a connu ses limites.

Notre école sera basée sur une éducation adaptée aux réalités et aux besoins du pays.

OUI, nos enfants pourront continuer d'étudier en France et à l'étranger, selon les besoins spécifiques pour notre pays sur la base de conventions établies avec des universités (ex : University of the South Pacific à Fiji)

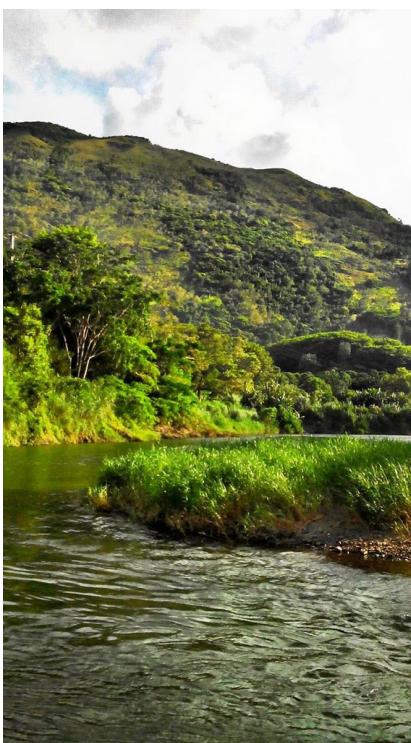
OUI, le français continuera d'être enseigné. L'anglais restera la première langue vivante obligatoire au regard de notre environnement régional. Les langues kanak et océaniennes seront confortées.

Le financement de l'éducation (fonctionnement des établissements, salaires des personnels, enseignement supérieur) est à prendre en compte dans la période de transition dans le cadre des transferts progressifs.



Un environnement protégé pour un pays agréable

La société traditionnelle Kanak, prône une vie en harmonie avec l'environnement et respectueuse de la nature. Elle puise dans la nature ce dont elle a besoin pour se nourrir, se soigner, et présager également de certains phénomènes climatiques. En retour, elle respecte la nature et développe des modes de gestion respectueux de cette terre nourricière.



OUI ces valeurs de respect de la Nature seront inscrites dans la Constitution et gouverneront la vie sociale et économique de la nation. L'activité humaine ne doit pas, en effet, outrepasser les droits de la Nature. Il s'agit pour ce faire de renforcer les mesures concernant la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité et de définir **un modèle économique respectueux** de l'environnement, de nos ressources naturelles mais également de nos valeurs culturelles basées notamment sur la solidarité et la vie en communauté.

OUI l'activité économique et sociale doit être dictée par la volonté de léguer aux générations futures un patrimoine naturel préservé.

OUI, le nouvel État mettra en œuvre une fiscalité basée sur le principe du « pollueur-payeur », pour les activités minières et autres.

OUI, le nouvel État encouragera à ce que les métiers liés à la protection et à la valorisation de notre environnement soient prioritaires.

Vers de nouveaux liens avec la France et le monde

L'accès au statut international de la nouvelle République de Kanaky-Nouvelle Calédonie traduit logiquement une nouvelle étape d'intégration du pays au sein de la communauté internationale au lendemain de la proclamation d'indépendance. Une dimension diplomatique significative dans laquelle l'exercice des relations extérieures sera engagé en fonction des intérêts de la nation. A ce titre, il appartient au nouvel Etat de faire des choix hautement stratégiques qui seront nécessaires à promouvoir, défendre et protéger la souveraineté de la nation.

Pour ce faire, le nouvel État définira sa politique des affaires étrangères sur la base des acquis politiques du FLNKS et développera sa représentation diplomatique selon ses intérêts. Le FLNKS a tissé et entretenu des liens forts avec les pays de la région, depuis la naissance du mouvement de libération.

Une identité nouvelle pour une nationalité partagée

Les communautés vont continuer à vivre ensemble et formeront une identité commune dans le nouvel Etat.

Les bases de la nationalité sont clairement posées.

OUI, la nationalité de Kanaky-Nouvelle Calédonie sera accordée automatiquement aux citoyens calédoniens, actuellement inscrits électeurs pour les élections provinciales et/ou les consultations référendaires.

OUI, l'acquisition de la nationalité de Kanaky-Nouvelle Calédonie, comme le droit d'y renoncer, sera réglé par une loi du nouvel État.

OUI, il sera possible pour les personnes ayant actuellement le statut de citoyen du Pays d'avoir une double nationalité dans le cadre d'accords avec les pays concernés. Tout comme les visas pour voyager.

OUI, les résidents non-nationaux vivant dans le pays au moment de l'indépendance se verront octroyer une carte de séjour et une carte de travail.

Et **OUI**, le FLNKS propose de faciliter l'accession à la nouvelle nationalité aux personnes installées durablement dans le pays.



3. LA PERIODE D'INSTALLATION DU NOUVEL ÉTAT

Cette séquence n'est pas une invention du FLNKS.

L'ancien premier ministre français Edouard Philippe écrivait en 2018, dans son document intitulé « les implications de la consultation du 04 novembre 2018 ».

« *La France, liée par l'histoire et par le cœur à la Nouvelle-Calédonie, responsable devant les Calédoniens et les Nations unies du processus en cours, ne se retirera pas brutalement : la sécurité, l'ordre public, la monnaie, la justice continueront d'être assurés par la France pendant une période de transition qui suivra la consultation. Une indispensable période de transition limitée dans le temps sera mise en place pour assurer le nécessaire transfert des compétences.* »

Et Edouard Phillippe de préciser ensuite : « *Les autorités de la France et celles de la Nouvelle-Calédonie se mettront d'accord pour fixer un calendrier et les modalités du transfert des compétences de la France au nouvel Etat.*

Sont concernées les compétences régaliennes aujourd'hui exercées par l'Etat [...] et certaines compétences non transférées à ce jour. [...]

A une date qui sera choisie de concert, une loi française marquera en droit interne la fin de l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à l'ensemble français, tandis que les autorités du nouvel Etat devront procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance sur la scène internationale en vue d'établir des relations diplomatiques avec les autres Etats.

A terme, ce nouvel Etat pourra ainsi être reconnu par d'autres. Il pourra signer des accords de coopération, des traités et des conventions avec la France ou tout autre Etat de manière totalement souveraine et demander à être admis au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Les mécanismes actuels des financements de l'Etat, reposant sur l'Accord de Nouméa, n'auront plus de fondement juridique, et seront donc caducs. Les relations financières entre la France et la Nouvelle-Calédonie seront établies dans le cadre de la politique publique d'aide au développement.

Le nouvel Etat déterminera également les critères permettant d'avoir ou d'obtenir sa nationalité. La population qui aura la nationalité du nouvel Etat obtiendra alors un passeport délivré par les autorités du nouvel Etat et pourra demander la protection de son nouvel Etat à l'étranger. Une loi française déterminera enfin les conditions dans lesquelles un maintien dans la nationalité française de certains ressortissants du nouvel Etat serait possible.»



La période d'installation du nouvel Etat est

institutionnellement et juridiquement ce qui se passe après le OUI du 4 octobre 2020. Cette phase transitoire garantit la stabilité des institutions et la vie économique, il ne peut y avoir de « trou noir » ou de « vide ».

Pour le FLNKS, cet agenda précis s'étendra d'octobre 2020 à mai 2023 et sera cadré juridiquement par une loi de transition votée par le parlement français. Durant cet intervalle, un plan d'accompagnement à l'international et un plan de remplacement des cadres seront mis en place et mis en œuvre pour le transfert de la souveraineté pleine et entière.

Durant cette période, l'ordre ancien fait place progressivement à l'ordre nouveau. Il dépend de la bonne collaboration entre le gouvernement français, les signataires et les responsables politiques, que cette transition se déroule de manière sereine, sécurisée et maîtrisée. **Le FLNKS guidera cette transition** selon les étapes suivantes.

Sur le plan institutionnel et politique :

- D'octobre 2020 au 26 juin 2021**

Le FLNKS proclame l'indépendance de Kanaky-Nouvelle Calédonie le 5 octobre 2020. Le FLNKS, les signataires de l'accord de Nouméa, le gouvernement français et les non-indépendantistes discutent sur le projet de loi de transition. Le gouvernement français soumettra ce projet de loi au Congrès pour qu'il le valide avant son entrée en vigueur.

Le parlement Français valide le OUI. L'Accord de Nouméa étant constitutionnalisé c'est le garant de la stabilité de nos institutions durant cette phase.

Le 26 juin 2021, le parlement Français vote la loi de transition et la date du référendum constitutionnel.

Durant cette 1^{ère} phase, sous l'égide du Congrès, l'assemblée constituante composée de représentants de groupes politiques, de membres de la société civile, des églises, des coutumiers, des universitaires et de personnes ressources, est organisée de manière informelle.

- Du 26 juin 2021 au 26 juin 2022**

La loi de transition entre en vigueur pendant que l'assemblée constituante se formalise et fixe les principes de la Constitution basée sur celle de 1987 avec l'appui d'un corps d'experts internationaux. Les derniers transferts de compétences (personnels de l'éducation, régaliennes et article 27) s'opèrent dans cette 2^{ème} phase.

Le 26 juin 2022, la constitution de Kanaky-Nouvelle Calédonie est soumise à l'adoption du peuple souverain par référendum.

- Du 26 juin 2022 à mai 2023**

C'est la préparation de la nouvelle organisation institutionnelle telle que définie dans la Constitution de Kanaky-Nouvelle Calédonie. La loi de transition restera toutefois en vigueur jusqu'aux élections des élus des nouvelles institutions par vote obligatoire.

A partir de mai 2023, Kanaky-Nouvelle Calédonie s'autogère et exerce les compétences régaliennes et celles de l'article 27. Kanaky-Nouvelle Calédonie définit et met en œuvre sa politique de relations étrangères avec la France et les autres États.

Sur le plan juridique :

Jusqu'au 26 juin 2021, c'est la loi organique de 1999 qui reste en vigueur comme le prévoit l'Accord de Nouméa.

A partir du 26 juin 2021, la loi de transition entre en vigueur après son approbation par le parlement français. En plus de la loi organique, cette loi vient compléter juridiquement cette période jusqu'en mai 2023.

A partir de mai 2023, la constitution de Kanaky Nouvelle-Calédonie, approuvée par le peuple, régit le nouveau pays.

KANAKY-NOUVELLE CALEDONIE EST NEE.



PERIODE D'INSTALLATION DU NOUVEL ETAT DE KANAKY-NOUVELLE CALEDONIE



**PROCLAMATION DE
L'INDEPENDANCE
PAR LE FLNKS**

**VOTE LOI DE TRANSITION & DATE
REFERENDUM CONSTITUTIONNEL
par le Parlement français**

**ADOPTION DE LA CONSTITUTION DE
KANAKY-NOUVELLE CALEDONIE
LA FRANCE RECONNAIT L'INDEPENDANCE**

**ELECTION DES INSTITUTIONS DE
KANAKY-NOUVELLE CALEDONIE.
VOTE OBLIGATOIRE**

Octobre 2020

26 juin 2021

26 juin 2022

Mai 2023

LOI ORGANIQUE DE 1999 RESTE EN VIGUEUR

- Discussion politique tripartite : FLNKS – Etat français – droite sortante sur le projet de Loi de transition
- Discussion État Français et le Congrès NC sur le projet de loi de transition.
- Élaboration par l'État français de la loi de transition.

MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DE TRANSITION (+LOI ORGANIQUE)

- Processus formel de l'assemblée constituante
- Organisation référendum constitutionnel dont listes électorales
- Transfert progressif des régaliennes et Art. 27

- Mise en place du nouveau cadre juridique remplaçant la loi de transition
- Mise en œuvre des régaliennes et article 27
- Préparation des accords de partenariats et coopération avec la France et autres États.
- Poursuite de l'auto-organisation de Kanaky Nouvelle Calédonie.

**ELECTIONS
MUNICIPALES**

Mars 2023

Processus informel de l'assemblée constituante entre Congrès NC et forces vives

DISCUSSION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT INTERNATIONAL + FORMATION DES CADRES +



*«Le retour à la tradition est un mythe.
Aucun peuple ne l'a jamais vécu.*

*La recherche d'identité, le modèle, pour moi, il est devant soi,
jamais en arrière.*

*C'est une reformulation permanente.
L'identité elle est devant nous. »*

Jean-Marie Tjibaou

